



remière session
extraordinaire d'urgence

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 749ème et 750ème SEANCES,
LE 30 OCTOBRE 1956

ettre en date du 4 novembre 1956 adressée au Secrétaire général par le représentant
ermanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès des
Nations Unies

New-York, le 4 novembre 1956

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence la communication ci-après
éçue du Secrétaire d'Etat principal aux affaires étrangères de Sa Majesté,
e Très Honorable Selwyn Lloyd, C.B.E., T.D., Q.C., M.P., en réponse à votre
élégramme du 4 novembre :

"Nous venons seulement de recevoir votre télégramme, ainsi que le texte
de la résolution canadienne et de la résolution des dix-neuf puissances.
Les ministres les examinent d'urgence. Il sera nécessaire de consulter
le Gouvernement français. Vous pouvez escompter une réponse aussitôt que
possible. - Selwyn Lloyd".

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte
a' cette communication à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès des Nations Unies

Signé : Pierson DIXON